



Document de séance

A8-0256/2015

21.9.2015

*****I**

RAPPORT

sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union (texte codifié)
(COM(2014)0667 – C8-0232/2014 – 2014/0309(COD))

Commission des affaires juridiques

Rapporteuse: Heidi Hautala

(Codification – article 103 du règlement)

Légende des signes utilisés

- * Procédure de consultation
- *** Procédure d'approbation
- ***I Procédure législative ordinaire (première lecture)
- ***II Procédure législative ordinaire (deuxième lecture)
- ***III Procédure législative ordinaire (troisième lecture)

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par le projet d'acte.)

SOMMAIRE

	Pages
PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	5
ANNEXE: AVIS DU GROUPE CONSULTATIF DES SERVICES JURIDIQUES DU PARLEMENT EUROPÉEN, DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION	6
PROCÉDURE.....	7

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union (texte codifié)

(COM(2014)0667 – C8-0232/2014 – 2014/0309(COD))

(Procédure législative ordinaire – codification)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2014)0667),
 - vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 207, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission C8-0232/2014),
 - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'accord interinstitutionnel du 20 décembre 1994 sur une méthode de travail accélérée pour la codification officielle des textes législatifs¹,
 - vu les articles 103 et 59, de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires juridiques (A8-0256/2015),
- A. considérant que, de l'avis du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, la proposition en question se limite à une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance;
1. arrête sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

¹ JO C 102 du 4.4.1996, p. 2.

**ANNEXE: AVIS DU GROUPE CONSULTATIF DES SERVICES JURIDIQUES DU
PARLEMENT EUROPÉEN, DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION**



GROUPE CONSULTATIF
DES SERVICES JURIDIQUES

Bruxelles, le 16 décembre 2014

AVIS

**À L'ATTENTION DU PARLEMENT EUROPÉEN
DU CONSEIL
DE LA COMMISSION**

**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la défense
contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres
de l'Union
COM(2014) 667 du 28.10.2014 – 2014/0309(COD)**

Eu égard à l'accord interinstitutionnel du 20 décembre 1994 sur une méthode de travail accélérée en vue d'une codification officielle des textes législatifs, et notamment à son point 4, le groupe consultatif composé des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission a tenu le 13 novembre 2014 une réunion consacrée, entre autres, à l'examen de la proposition susmentionnée, présentée par la Commission.

Au cours de cette réunion¹, et au terme de l'examen de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil codifiant le règlement du Conseil (CE) n° 1225/2009 du 30 novembre 2009 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne, le groupe de travail consultatif a conclu à l'unanimité que la proposition représente une codification directe des textes existants, sans aucune modification quant au fond.

F. DREXLER
Jurisconsulte

H. LEGAL
Jurisconsulte

L. ROMERO REQUENA
Directeur général

¹ Le groupe consultatif a travaillé sur la base de la version en langue anglaise de la proposition, version linguistique originale du texte à l'examen.

PROCÉDURE

Titre	Défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union (codification)
Références	COM(2014)0667 – C8-0232/2014 – 2014/0309(COD)
Date de la présentation au PE	28.10.2014
Commission compétente au fond Date de l'annonce en séance	JURI 28.1.2015
Rapporteurs Date de la nomination	Heidi Hautala 1.7.2015
Date de l'adoption	15.9.2015
Date du dépôt	22.9.2015